

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adalbert, tenue le **5 juin 2023** à l'heure et au lieu ordinaire des séances du conseil.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

- Siège #1 - Marjolaine Leblanc
- Siège #2 - Vanessa Chouinard
- Siège #3 - France Thibodeau
- Siège #4 - Simon Bourgault
- Siège #6 - Catherine Bilodeau

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

- Siège #5 - Véronique Côté

01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Laverdière.

Magguy Mathault, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le président déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-06
84

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : France Thibodeau

APPUYÉ PAR : Marjolaine Leblanc

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2023-06
85

03.01 - Séance ordinaire du 1er mai 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Catherine Bilodeau

APPUYÉ PAR : France Thibodeau

ET RÉSOLU

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai dernier, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04 - LÉGISLATION

04.01 - Rapport du maire sur les faits saillants 2022 - DÉPÔT

ATTENDU QUE cette année le MAMH exerce une tolérance administrative en ce qui a trait à la transmission du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au plus tard le 15 juin comparativement au 15 mai selon l'article 176.2 du Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE nous adoptons le rapport financier à la séance de ce jour;

ATTENDU QUE le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance du conseil de juin selon l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE cette année le MAMH a décidé d'exercer une tolérance administrative relativement au rapport aux citoyens des faits saillants jusqu'à la séance ordinaire de juillet, le maire avise donc qu'il fera le rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport externe lors de la séance du 3 juillet prochain.

2023-06
86

04.02 - Démission de la conseillère madame Véronique Côté

ATTENDU QUE madame Véronique Côté a remis au maire une lettre de démission datée du 24 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bourgault

APPUYÉ PAR : Vanessa Chouinard

ET RÉSOLU :

D'accepter le dépôt de la lettre de démission de madame Véronique Côté en tant que conseillère municipale au siège numéro 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04.03 - Avis d'élection - Vacance du poste de conseiller(ère) au siège numéro 5

ATTENDU QUE le mandat du siège numéro 5 a pris fin le 24 mai 2023 pour la conseillère Véronique Côté, date de sa démission;

ATTENDU QUE ce 5 juin 2023, un avis de vacance du poste de conseiller(ère) au siège numéro 5 est déposé par la greffière de la Municipalité à la présente séance du conseil;

ATTENDU QUE la vacance du poste de conseiller(ère) au siège numéro 5 a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller(ère) au siège numéro 5 doit être comblé par une élection partielle; Magguy Mathault, présidente d'élection avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller(ère) du siège numéro 5 de la municipalité de Saint-Adalbert, et avise également le conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au dimanche 23 juillet 2023.

04.04 - Nomination de la secrétaire d'élection

ATTENDU QUE la vacance du poste de conseiller(ère) au siège numéro 5 ayant été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le poste doit être comblé par une élection partielle;

ATTENDU QUE selon le premier alinéa de l'article 72 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la présidente d'élection nomme une secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection; Magguy Mathault, présidente d'élection avise le conseil municipal, conformément à l'article 72 alinéa 1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la nomination de madame Roxanne Pelletier, à titre de secrétaire d'élection et adjointe à la présidente d'élection.

2023-06
87

04.05 - Tournoi de golf Fondation soins de santé de la MRC de L'Islet

IL EST PROPOSÉ PAR : Catherine Bilodeau

APPUYÉ PAR : Vanessa Chouinard

ET RÉSOLU :

d'autoriser deux inscriptions au Tournoi de golf "Coup de Coeur" au profit de la Fondation des services de santé de la MRC de L'Islet qui se tiendra le 21 août prochain. Les frais d'inscription sont de 145 \$ par personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04.06 - Invitation au Forum en santé durable le 17 juin - MRC de L'Islet

2023-06
88

L'information a été donnée à tous les élus.

05 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

05.01 - Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bourgault

APPUYÉ PAR : France Thibodeau

ET RÉSOLU :

d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 30 423.28 \$

Payable par chèques	3416.95 \$
Payable par dépôts directs	27 167.71 \$
TOTAL	30 584.66 \$

La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Marjolaine Leblanc et Vanessa Chouinard. Tous ont apposé leurs initiales.

Un crédit de 161.38 \$ reste au dossier de SEAO Constructo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-06
89

05.02 - Acceptation des dépenses incompressibles

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marjolaine Leblanc

APPUYÉ PAR : Catherine Bilodeau

ET RÉSOLU :

- que les comptes du mois de mai 2023 soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes payés	21 657.20 \$
Salaires nets versés	18 387.17 \$
Remises de l'employeur	8 153.58 \$
TOTAL	48 197.95 \$

2023-06
90

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05.03 - Adoption des journaux

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bourgault

APPUYÉ PAR : Vanessa Chouinard

ET RÉSOLU :

d’accepter les journaux généraux suivants :

Journal général # RÉGUL-1 à RÉGUL-25 : Écritures régularisation du comptable au 31 décembre 2022

Journal général # EJ-01-02 à EJ-01-08 : Conciliation bancaire janvier 2023

Journal général # EJ-02-09 à EJ-02-13 : Conciliation bancaire février 2023

Journal général # EJ-03-14 à EJ-03-15 : Conciliation bancaire mars 2023

Journal général #EJ-04-16 à EJ-04-19 : Conciliation bancaire avril 2023

2023-06
91

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

05.04 - Adoption du rapport financier 2022

ATTENDU QUE les états financiers se terminant le 31 décembre 2022 ont été présentés aux membres du conseil municipal par madame Audrey Lavoie, comptable agréée de chez Raymond Chabot Grant Thornton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Catherine Bilodeau

APPUYÉ PAR : Marjolaine Leblanc

ET RÉSOLU :

QUE le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 soit adopté comme suit :

Revenus de fonctionnement	1 242 130 \$
Charges	1 371 251 \$
Excédent (déficit) de l'exercice avant les ajustements	(129 121) \$
Conciliation à des fins fiscales	
Amortissement des immobilisations	212 978 \$
Financement	(80 560) \$
Affectations	(15 486) \$
Cession	
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	(12 189) \$

Surplus accumulé au 31 décembre 2021	522 174 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-06
92

05.05 - Projet de remplacement des luminaires par des luminaires DEL

IL EST PROPOSÉ PAR : France Thibodeau

APPUYÉ PAR : Catherine Bilodeau

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le personnel administratif à monter un projet de remplacement des lumières actuelles par des lumières DEL pour les bâtiments suivants :

- bâtiment multiservice;
- caserne incendie;
- garage municipal;
- chalet des loisirs.

QUE le projet final sera proposé au conseil pour adoption dans une réunion ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

06 - SÉCURITÉ INCENDIE

06.01 - Point d'information - Richard Gauvin, directeur incendie

Rien à signaler.

2023-06
93

06.02 - Offre des municipalités de L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli - acquisition d'un camion-échelle

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière réunion des directeurs généraux de la MRC de L'Islet, les directeurs généraux des municipalités de L'Islet et de Saint-Jean-Port-Joli ont offert la possibilité à toutes les municipalités de faire l'acquisition commune d'un camion-échelle et ce, de manière volontaire;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas eu besoin d'un tel service depuis la création de notre service des incendies;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Catherine Bilodeau

APPUYÉ PAR : Simon Bourgault

ET RÉSOLU :

de refuser l'offre des municipalités de L'Islet et de Saint-Jean-Port-Joli puisque ce type de camion n'a pas été, à ce jour, réquisitionné lors de nos

incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07 - RÉSEAU ROUTIER

07.01 - Point d'information - Catherine Bilodeau, représentante

- Si la température le permet, Donald Laliberté devrait débiter le nivelage des chemins cette semaine.
- L'épandage du calcium se fera en coordination avec les travaux de nivelage.
- 11 castors ont été piégés à ce jour.

2023-06
94

07.02 - Mise au rancart de la niveleuse

ATTENDU QUE plusieurs réparations majeures ont été révélées lors de la dernière mise en route sur la niveleuse Champion modèle 740, année 1982 et portant le numéro de série 15115;

ATTENDU QU'APRÈS étude, les réparations exigées sont trop importantes et que cette niveleuse doit être retirée de l'inventaire municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Catherine Bilodeau

APPUYÉ PAR : Vanessa Chouinard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la recommandation précitée et autorise la disposition de la niveleuse Champion modèle 740, année 1982 et portant le numéro de série 15115 ;

QUE le conseil mandate le personnel administratif à procéder à l'annulation de l'immatriculation et à toute autre action requise pour la disposition du véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07.03 - Disposition de la niveleuse

Voir le point 07.02.

2023-06
95

07.04 - Acquisition d'une nouvelle niveleuse

IL EST PROPOSÉ PAR : Catherine Bilodeau

APPUYÉ PAR : Vanessa Chouinard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil mandate le personnel administratif, le responsable des travaux et le directeur incendie à monter un projet d'acquisition d'une

nouvelle niveleuse pour une mise en route en 2024;

QUE le projet final sera déposé pour adoption lors d'une réunion ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07.05 - Travaux MTQ - 2023

Le maire mentionne que le MTQ fera l'installation du feu de circulation à l'intersection des routes 204 et 285 et la restauration du Pont Couvert en 2023.

08 - HYGIÈNE DU MILIEU

08.01 - Point d'information RIGD, Simon Bourgault, représentant

- Embauche de monsieur Christian Bourgault en remplacement de monsieur Gervais Bourgault;
- Des discussions sont en cours avec le directeur général du site de Frampton.

08.02 - Point d'information - Environnement, Marjolaine Leblanc, représentante

La vidéo explicative sur le compostage avec madame Marthe Laverdière a été tournée la semaine dernière.

08.03 - Formation sur le compostage - 14 juin

La formation sur le compostage se tiendra le 14 juin prochain à 18h30.

09 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

09.01 - Point d'information - MADA, France Thibodeau, représentante

- Le lancement du livre de la politique MADA a été fait lors du dernier dîner-causerie et beaucoup de bons commentaires ont été reçus;
- Les activités du vendredi ont débuté et il y avait 3 personnes présentes.
- Marjolaine Leblanc a assisté à la rencontre de suivi pour la fin du projet des dîners-causeries du CAB :
 - Toutes les organisations vont pour poursuivre l'activité suite à la fin du projet subventionné puisqu'avec le bilan, le projet s'autofinance;
 - Bonne participation dans toutes les organisations;
 - Certains prennent les réservations et d'autres appellent directement les gens à savoir s'ils participeront au dîner;
 - Manque de bénévoles à certains endroits;
 - Il y aura des conférences à partir de l'automne.

09.02 - Point d'information - Politique familiale

Des contacts ont été effectués pour différentes idées de projet pour la fête d'été : fête style Kermesse, activité Katag et Animazoo mais rien de concret pour le moment.

09.03 - Point d'information - ORH de L'Islet, Vanessa Chouinard, représentante

Rien à signaler.

2023-06
96

09.04 - Demande d'aide financière - Comité des résidents du CHSLD de Ste-Perpétue

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande d'aide financière pour le projet d'agréments la cour des maisons d'hébergement de Ste-Perpétue par l'ajout de banc, de bac à fleurs et peut-être, de chaises de parterre dans le but d'améliorer la vie des précieuses personnes âgées qui y résident et celle de leurs proches;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bourgault

APPUYÉ PAR : Vanessa Chouinard

ET RÉSOLU :

d'accorder un montant de 150 \$ au Comité des résidents du CHSLD de Ste-Perpétue pour le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.01 - Point d'information - Transport Adapté, Marjolaine Leblanc, représentante

- L'autobus 2013 sera bientôt à remplacer;
- Le budget est respecté.

2023-06
97

10.02 - Embauche de monsieur Marc-André Gagnon au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut nommer, par résolution, des représentants pour l'application des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est responsable de l'application des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ainsi que tout règlement dont l'application lui a été confiée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : France Thibodeau

APPUYÉ PAR : Simon Bourgault

ET RÉSOLU :

de nommer M. Marc-André Gagnon au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ainsi que tout règlement dont l'application lui a été confiée par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10.03 - Suivi - projet "Au coeur de St-Adalbert"

La directrice générale et greffière-trésorière signale au conseil l'obtention d'une aide financière de 75 000 \$ pour l'étude de faisabilité. Les points suivants porteront sur l'octroi des contrats pour ladite étude.

2023-06
98

10.04 - Octroi d'un contrat de gré à gré - Étude de faisabilité - Architecture

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du Règlement N-209 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Adalbert permet d'octroyer de gré à gré un contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 du *Code Municipal* par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant d'octroyer un contrat de gré à gré visant des services d'architecture dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la transformation de l'Église et de l'ancien couvent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Catherine Bilodeau

APPUYÉ PAR : France Thibodeau

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil octroie le pour contrat pour les services d'architecture au coût de 40 000 \$ avant taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-06
99

10.05 - Octroi d'un contrat de gré à gré - Étude de faisabilité - Ingénierie mécanique et électrique du bâtiment

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du Règlement N-209 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Adalbert permet d'octroyer de gré à gré un contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 du *Code Municipal* par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant d'octroyer un contrat de gré à gré visant des services d'ingénierie mécanique et électrique du bâtiment dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la transformation de l'Église et de l'ancien couvent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bourgault

APPUYÉ PAR : Marjolaine Leblanc

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil octroie le pour contrat à Pageau Morel pour les services de reliés à l'ingénierie mécanique et électrique du bâtiment au coût de 28 000 \$ avant taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-06
100

10.06 - Octroi d'un contrat de gré à gré - Étude de faisabilité - Structure et génie civil

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du Règlement N-209 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Adalbert permet d'octroyer de gré à gré un contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 du Code Municipal par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant d'octroyer un contrat de gré à gré visant des services d'architecture dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la transformation de l'Église et de l'ancien couvent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vanessa Chouinard

APPUYÉ PAR : France Thibodeau

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil octroie le pour contrat à Génie+ pour les services en structure et génie civil au coût de 11 200 \$ avant taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-06
101

10.07 - Octroi d'un contrat de gré à gré - Étude de faisabilité - Évaluation environnementale de site phase 1, caractérisation des matières désignées et étude géotechnique

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du Règlement N-209 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Adalbert permet d'octroyer de gré à gré un contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935

du Code Municipal par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant d'octroyer un contrat de gré à gré visant des services d'évaluation environnementale de site phase I (ÉES Phase I), caractérisation des matières désignées et étude géotechnique dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la transformation de l'Eglise et de l'ancien couvent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Catherine Bilodeau

APPUYÉ PAR : France Thibodeau

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil octroie le contrat à Englobe pour les services d'évaluation environnementale de site phase I (ÉES Phase I), caractérisation des matières désignées et étude géotechnique au coût de 22 060 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11 - TOURISME

11.01 - Point d'information - Tourisme, Catherine Bilodeau, représentante

Rien à signaler.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.01 - Point d'information - Salle municipale, Simon Bourgault, représentant

- La prochaine rencontre se tiendra le 13 juin prochain.
- Suite à une démission, la régie a procédé à l'embauche d'un nouveau conducteur.

12.02 - Point information - Loisirs, Vanessa Chouinard, représentante

- Le souper des bénévoles se tiendra le 8 juillet prochain, France Thibodeau et Catherine Bilodeau sont les personnes responsables.
- Le spectacle de Julien Lacroix a été un succès. 125 personnes ont assisté à la représentation et un profit de 415 \$ a été généré.
- Les 3 monitrices du terrain de jeux ont suivi la formation SAVEURS à Beauceville pendant 1 fin de semaine.

12.03 - Terrain de volley-ball

Nous demanderons aux employés municipaux d'évaluer la possibilité de

remettre le terrain de volley-ball en fonction suite à la demande des jeunes.

12.04 - Bilan de la compétition d'athlétisme - École St-Joseph

Il y avait 84 jeunes inscrits au "Défi des courses" le 15 avril dernier. Sur les 84, 26 d'entre eux étaient des élèves de l'école St-Joseph.

Voici les classements de l'école St-Joseph :

- 7 élèves se sont classés dans les 11 premiers sur 22 participants à la course à la haie sur 60 mètres;
- 3 élèves se sont classés à la 2e-3e-4e position à la course à la haie sur 150 mètres;
- Plusieurs élèves ont terminé à la 4e position dans les différentes courses.

Les compétiteurs provenaient de Québec, Montréal et de Charlevoix. Plusieurs de ceux-ci sont inscrits dans des activités parascolaires en athlétisme depuis quelques années. Nos élèves n'ont bénéficié que de 8 pratiques d'une heure et ils ont réussi à battre des records. Sur une possibilité de 45 médailles, notre école en a remporté 21.

Cet événement a créé un engouement pour les différentes disciplines d'athlétisme. À notre retour de la compétition, nous comptons environ 75 enfants qui se sont inscrits à des midis d'athlétisme.

Des remerciements sont adressés au conseil à titre de partenaire essentiel dans la réussite de cette compétition.

12.05 - Offre de publicité à l'aréna de St-Pamphile

Le conseil laisse porter cette demande.

12.06 - Marché aux puces de la Fabrique St-Adalbert

Le marché aux puces de la Fabrique St-Adalbert se tiendra les 19 et 20 août prochain de 9h à 16h. Hot-dogs et breuvages seront offerts à prix raisonnable.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14 - VARIA

Aucun sujet

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Catherine Bilodeau, et résolu que cette session régulière soit levée.

